



Nantes, le 9 novembre 2015

Contrat de Prévoyance Collecteam : Ne payons pas pour les erreurs de notre employeur!

En 2012, la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont fait le choix de retenir Collecteam/Humanis comme prestataire dans le cadre d'une convention de participation prévoyance englobant 19 collectivités adhérentes.

La CGT est attachée à ce que les agents soient nombreux à disposer d'un contrat de prévoyance fiable en cas d'arrêts maladie prolongés, invalidité, etc... mais pas à n'importe quelle condition !

La CGT, en Comité Technique Paritaire, à la Ville et à Nantes Métropole était la seule organisation syndicale à voter contre le choix de ce prestataire, 1^{er} courtier de France, filiale du groupe Verspieren, bien placée dans le classement des fortunes de France. Nos employeurs avaient préféré le seul critère financier aux valeurs mutualistes et solidaires que nous défendons.

À l'époque, nous avons alerté sur les retours de situation déjà connus à Brest métropole océane, qui connaissait en 2012 une hausse de 3% de ses cotisations après la première année.

L'engagement de nos collectivités avec Collecteam court sur une période de 6 ans (2013-2018), et prévoit que les cotisations soient bloquées les 3 premières années. C'est ce qui s'est produit sur la période 2013-2015. Aux termes de ces 3 années, Collecteam annonce un résultat déficitaire sur le bilan 2013 et une hausse des cotisations de 0,1 % pour 2016. Et qu'en sera-t-il pour 2017 ?

Depuis 2012, malheureusement d'autres retours d'expérience désastreux sont apparus et nous donnent raison : Montreuil + 30% de hausse des cotisations, Moissac + 25%, Cdg44 + 20 %, résiliation à la CC du Lac du Bourget, à Dunkerque, Besançon, CG 34, situations dramatiques à Rezé, etc.

En répondant à des appels d'offres avec des cotisations « plancher », Collecteam décroche les marchés, mais rapidement, des hausses de cotisations surviennent. La CGT demande le bilan pour 2014 afin de mesurer l'impact sur les cotisations 2017.

La CGT dénonce :

- La hausse des cotisations
- La modification apportée sur la rente conjoint
- Les retards de versements auprès des bénéficiaires, les plongeant dans des situations de précarité
- Les difficultés pour obtenir les contrats d'origine

La CGT dénonce également la méthode :

- Non concertation avec les organisations syndicales : une réunion de présentation des résultats a eu lieu fin septembre pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2016. Les organisations syndicales n'ont été associées à aucune démarche dans le cadre de ce contrat, ni même dans le cadre du Comité Technique.

Quelle considération de nos employeurs pour les agents, en faisant fi des représentants du personnel ?

- Le calendrier tardif d'information aux adhérents :
 - courrier Collecteam reçu début novembre annonçant la hausse de cotisation et la modification de la rente conjoint
 - communication aux agents via l'intranet le 2 novembre de la tenue de réunion d'information les 9 et 18 novembre :

De qui se moque-t-on !

Qui peut croire que 2 réunions (sur le temps personnel qui plus est) suffisent à l'écoute des interrogations de 6871 agents adhérents à la Ville et à la Métropole avec un délai de prévenance d'une semaine ?

La CGT exige :

- Le maintien du contrat de chacun(e) dans les conditions dans lesquelles elles ont été souscrites individuellement, sans hausse de cotisation, ni de modification sur la rente conjoint ou à défaut la dénonciation du contrat et un nouvel appel d'offre pour une prévoyance sociale et solidaire.

Le groupe Verspieren apparait dans le Top 10 des courtiers spécialisés dans la prévoyance santé, affiche une hausse de son chiffre d'affaires de **10 % pour 2013, très loin d'être déficitaire. (+85.61 millions d'euros)**

La CGT milite pour un contrat de protection sociale mutualiste, juste et solidaire

La CGT interpelle, à chaque occasion, nos employeurs, sur les conditions de travail des agents qui peuvent engendrer des situations de santé dramatiques